

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	57

PRESENTS	45
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	35

Vote Pour :	57
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

2 DECEMBRE 2025

Date d’Affichage

2 DECEMBRE 2025

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Marie-Claire MATE à Elisabeth LOYER, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°256_2025

ACTES : 1.2.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 39- Avenant n°4 au Contrat de concession de Délégation de Service Public pour la gestion de la cuisine en production de l’école La Clavelle à Gaillac

Exposé des motifs

Le contrat de concession pour la gestion de la cuisine en production de La Clavelle à Gaillac a été attribué en conseil de communauté du 21 juin 2021 au délégataire ANSAMBLE à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de 5 ans, arrive à échéance le 31 août 2026,

Pour la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, les services concernés sont ceux de la restauration des écoles maternelles et élémentaires, des personnels enseignants et des personnels d'animation et de service, des enfants et personnels des accueils de loisirs, des enfants de la petite enfance.

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, les services concernés sont ceux de la restauration des bénéficiaires du portage de « repas à domicile ».

Un avenant n°1 au contrat de concession a été approuvé par le conseil communautaire du 21 mars 2022 pour modifier l'article 30 du contrat intitulé Redevance.

Un avenant n°2 au contrat de concession a été approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2025 pour la production de 280 repas par jour en période scolaire et de 79 repas par jour en extrascolaire pendant la durée des travaux de l'école de Lisle sur Tarn.

Un avenant n°3 au contrat de concession a été approuvé par le conseil communautaire du 17 novembre 2025 pour le passage de 5 à 4 composantes au 1^{er} janvier 2026, l'harmonisation des tarifs en fonction du quotient familial et la prolongation des délais de 12 mois soit jusqu'au 31 août 2027,

Considérant que le projet de réseau de chaleur urbain bois-énergie de Gaillac, porté par le Syndicat mixte TRIFYL, sera mis en place sur 4 écoles sur Gaillac dont l'école La Clavelle courant 2026. Le contrat de concession actuel prévoit à l'article 6.4 « Fournitures, Fluides » que le délégataire prend en charge tous les frais relatifs à la fourniture d'énergie et de fluides notamment : eau, gaz, électricité, téléphone ainsi que les frais relatifs à l'assainissement et à l'élimination des déchets pour l'ensemble des installations nécessaires au fonctionnement du service de restauration de la cuisine centrale. Il convient de modifier cet article en indiquant que le prestataire bénéficiera de la mise en service du réseau de chaleur

Le conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6.3.4 des statuts Compétences écoles et services périscolaires d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 21 juin 2021 attribuant le contrat de concession pour la gestion de la cuisine en production de La Clavelle à Gaillac,

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du 18 janvier 2024 engageant la Communauté d'agglomération au projet de réseau de chaleur urbain de Gaillac,

Vu l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics réunie le 1^{er} décembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'Avenant n°4 au Contrat de concession de délégation de service public pour la gestion de la cuisine en production de l'école La Clavelle à Gaillac,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 16 DEC. 2025

- publication - mise en ligne

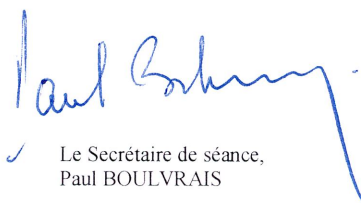
Le 16 DEC. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR